

Rapport d'activités 2008

# MAISON DE L'ENVIRONNEMENT



Information, Conseils, Sensibilisation, Accompagnement, Consultation, Coproduction, Médiation, Concertation, Participation



RÉGION WALLONNE  
avec le soutien  
du Ministre de l'Environnement



*Espace Environnement*

# Table des matières

1. Structuration de la mission .....	1
1.1. La mission .....	1
1.2. Les axes de travail .....	1
1.3. L'équipe de travail et personnes ressources.....	1
1.4. Le territoire d'action.....	2
2. L'information et le conseil.....	3
2.1. Services fournis.....	3
La permanence .....	3
Le Centre de documentation .....	6
2.2. Outils .....	7
Des fiches-conseil.....	7
Des FAQ .....	8
Un site Internet.....	8
Des publications.....	9
Des conférences et journées d'étude et de réflexion .....	9
3. Accompagnement des personnes et des consultations publiques .....	11
3.1. Accompagnement des personnes.....	11
Régularisation d'un permis pour une activité de fabrication de produits chimiques.....	11
Préservation d'un espace boisé en ville par une association.....	12
3.2. Accompagnement des consultations publiques .....	13
Réunion d'information préalable à une EIE d'un centre de regroupement de produits de dragage .....	13
Réunion de dialogue et d'information complémentaire pour la réalisation d'un centre de traitement de produits de dragage.....	14
4. Le soutien à la concertation .....	15
Plate-forme de dialogue entre la Ville de Charleroi, les exploitants sidérurgiques et les riverains, concernant les nuisances liées aux activités industrielles.....	15
5. L'aide à la mise en place de projets participatifs novateurs .....	17
Dynamisation d'un jardin ouvert et partagé en maison de repos à Temploux .....	17
Dynamisation et appropriation du jardin partagé de la Brouchettere à Charleroi .....	18
6. L'éducation permanente et l'expertise.....	20
6.1. L'éducation permanente .....	20
6.2. La mise en réseau .....	21
6.3. L'expertise.....	21

# 1. Structuration de la mission

## 1.1. La mission

La Région wallonne reconnaît Espace Environnement, organisme d'utilité publique et citoyenne œuvrant dans les domaines de l'environnement, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, comme « Maison de l'environnement ».

Espace Environnement, en tant que Maison de l'environnement, propose et concrétise un programme d'activités favorisant la participation et la mobilisation citoyenne dans une perspective de développement durable.

Cette démarche a pour but de passer de la conscientisation à l'action:

- > en impliquant tous les acteurs de la société dans des actions concrètes et locales visant à atténuer leur impact sur l'environnement;
- > en stimulant et accompagnant des associations dans leurs projets;
- > en interpellant les pouvoirs publics dans leur rôle de gestionnaire du territoire pour rencontrer les enjeux globaux du développement durable;
- > en proposant de nouveaux outils de gestion au secteur privé.

De plus, ces dernières années ont été marquées par une série d'évènements qui ont engendré une prise de conscience générale de la problématique des changements climatiques. Cette conscientisation est une première étape essentielle dans une démarche de changement de comportement. En 2008, la Maison de l'environnement a mis en évidence dans chacune des activités qu'elle a menées, en plus des aspects sociaux et économiques, les relations directes avec le réchauffement du climat.

## 1.2. Les axes de travail

Pour mener à bien cette mission, la Maison de l'environnement s'appuie sur 5 axes de travail portés par des méthodes et des outils variés, adaptés et souvent innovants, afin de rencontrer les attentes et besoins de son public cible:

- > l'information et le conseil;
- > l'accompagnement (des citoyens et de tous les acteurs concernés par les processus de décision en matière d'environnement et d'aménagement du territoire);
- > le soutien à la concertation;
- > l'aide à la mise en place de démarches volontaires et pilotes;
- > l'éducation permanente et l'expertise.

## 1.3. L'équipe de travail et personnes ressources

La Maison de l'environnement réunit une équipe dont la pluridisciplinarité et le professionnalisme font la force des projets entrepris. Celle-ci est composée de:

- > Delphine Fontenoy: biologiste, DES en sciences et gestion de l'environnement;
- > Annick Marchal: biologiste, éco-conseillère;
- > Marc Van den Berge: architecte paysagiste, éco-conseiller;
- > Thérèse Devallée: sociologue, licenciée en communication sociale, webmaster;
- > Véronique Goies: secrétaire de direction attachée au service;
- > Marthe Desclée: documentaliste.

La Maison de l'environnement bénéficie du soutien, au sein d'Espace Environnement, des personnes ressources suivantes:

- > Sabine Vigneron: licenciée en sciences sociales, éco-conseillère;
- > Eddy Bachorz: géologue, DES en environnement, éco-conseiller;
- > Benoît Bourlard: gradué en secrétariat;
- > Pierre Debecq: technicien en bâtiment, assistant architecte;
- > Michel Delire: gradué en chimie, éco-conseiller;
- > Françoise Jadoul: biologiste;
- > Lilliane Knopf: hôtesse d'accueil;
- > Patricia Scarpina: hôtesse d'accueil;
- > Gracia Tornero: graduée en informatique, gestionnaire financière;
- > Baudouin Germeau: secrétaire général.

De plus, la Maison de l'environnement s'insère dans un vaste réseau constitué d'associations et de professionnels actifs dans le domaine de l'environnement. Ce réseau apporte un complément aux ressources internes et permet d'échanger activement de nombreuses informations et pratiques.

#### **1.4. Le territoire d'action**

La Maison de l'environnement est active sur le territoire de la Région wallonne. Elle apporte une attention plus particulière à l'environnement urbain sous tous ses aspects, ainsi qu'à la mise en valeur du cadre de vie des citoyens, tout en stimulant la participation.

Au vu de la localisation géographique d'Espace Environnement, Charleroi, certaines actions répondent à des demandes spécifiques d'un public de proximité. La Maison de l'environnement est donc spontanément active dans une région marquée par l'activité industrielle et ses stigmates environnementaux, sociaux et économiques.

Par ailleurs, de nombreuses actions sont développées pour couvrir l'entièreté de la Région wallonne, et les thématiques choisies le sont sur base d'un relevé de préoccupations rencontrées en divers endroits sur le territoire.

## 2. L'information et le conseil

L'information et le conseil, c'est:

- une information accessible, claire et actualisée, générale ou spécialisée (technique, juridique...);
- une aide à la compréhension de situations concrètes parfois complexes;
- des conseils pour une participation citoyenne, active et responsable;
- une première étape dans la prévention et la gestion des conflits.

### 2.1. Services fournis

#### La permanence

Grâce à la permanence, les personnes recherchant une information relative à l'environnement sont en contact direct avec des éco-conseillers qui prodiguent des conseils adaptés à la nature de leur demande.

Ce service est particulièrement apprécié lorsque le demandeur ne sait à qui s'adresser, où trouver l'information ou encore lorsqu'il a besoin d'éclaircissements par rapport à des démarches administratives ou un processus législatif. Ainsi, l'éco-conseiller peut analyser la demande, aider à trouver les bons interlocuteurs, et même servir d'intermédiaire dans un conflit.

Accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 au 071/300.300:

- > la permanence est également accessible par courriel ou sur simple visite;
- > un éco-conseiller est disponible et à l'écoute pour traiter les demandes d'information et de conseils de première ligne: une réponse directe est fournie;
- > lors des demandes d'information et de conseils plus complexes, la réponse est différée de 24h maximum (délais de traitement spécifique) avec, le plus souvent, un suivi de la demande;
- > chaque dossier est répertorié de façon informatique dans une base de donnée.

Le classement informatique de l'ensemble des cas de permanence permet d'évaluer annuellement l'évolution de la nature des demandes et du profil des demandeurs. Ceci est particulièrement intéressant pour le développement de nouveaux outils afin de répondre aux préoccupations de terrain des citoyens, administrations, etc.

Au 31 décembre 2008, nous avons enregistré 118 cas de permanence touchant précisément à des sujets environnementaux et 119 cas traitant de l'environnement et l'aménagement du territoire.

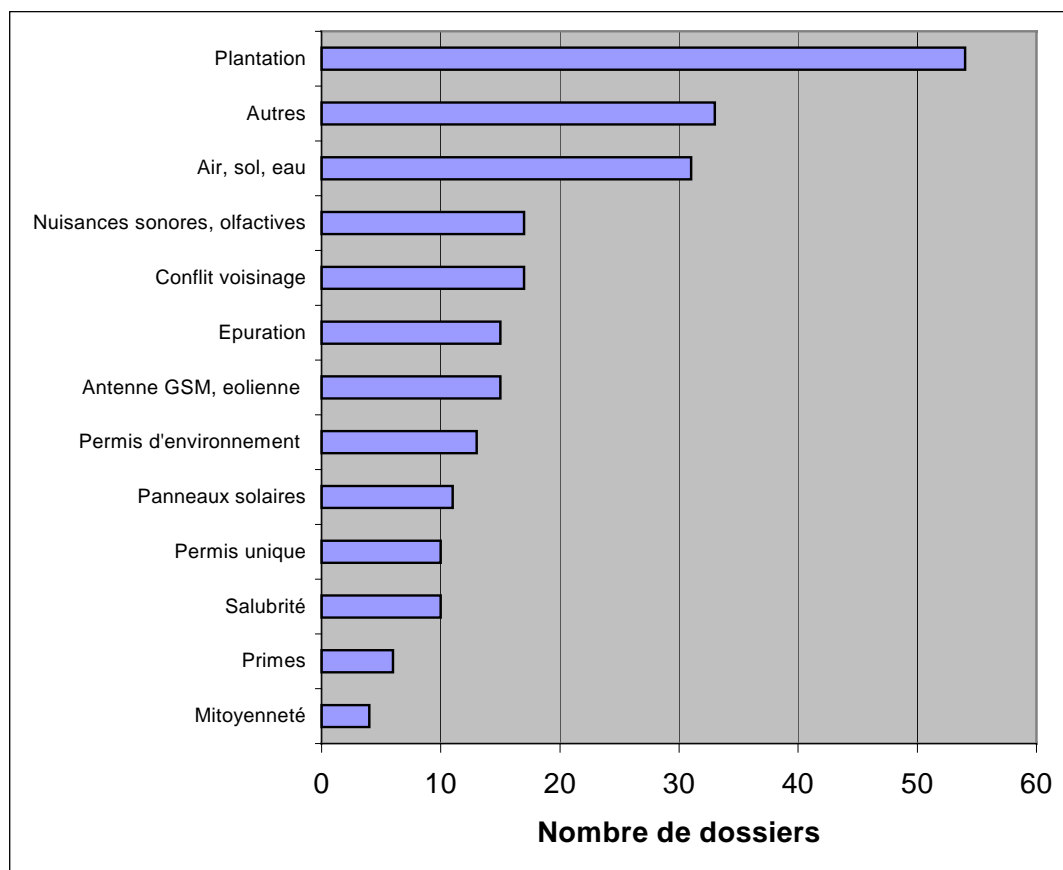
Les thématiques qui ont été les plus fréquemment traitées en 2008 sont: la pollution de l'air et du sol<sup>1</sup>; les nuisances sonores et l'épuration.

Les principales thématiques sont reprises dans le tableau ci-dessous. En annexe figure la liste des dossiers traités de janvier à décembre 2008 (Annexe 1).

Depuis 2007 le nombre de dossiers traitant de l'épuration des eaux usées n'a donc cessé de croître. Ceci reflète parfaitement les préoccupations croissantes associées aux impositions fixées dans le contexte de la Directive Cadre Eau, particulièrement concernant la gestion des eaux usées et la détermination des zones prioritaires. Les personnes (tant au niveau de la population que dans les administrations) se sentent démunies face à de nouvelles législations avec lesquelles elles doivent se mettre en conformité.

<sup>1</sup> Une grande majorité des demandeurs associés à ce sujet étaient originaires de la Région de Charleroi et de la Région wallonne. Il y a une nette corrélation à faire avec les actions entreprises par la Ville de Charleroi auprès des industriels et la réalisation d'études traitant de l'impact de la pollution atmosphérique à Charleroi sur la santé de la population.

**Tableau 1 : Thématiques traitées à la permanence**



L'analyse des caractéristiques des dossiers traités à la permanence a permis de mettre en évidence un intérêt croissant pour les énergies renouvelables. En effet, le nombre de questions en lien avec l'implantation d'éoliennes domestiques, ainsi que les recommandations et primes à l'installation de panneaux solaires est en augmentation.

### Exemples de demandes traitées à la permanence en 2008

#### La demande: mise en conformité de l'épuration des eaux usées d'une habitation

En septembre 2008, une demande est formulée à la permanence à propos de travaux d'aménagement et des réglementations en vigueur concernant l'épuration des eaux usées des maisons privées.

Dans un premier temps, la personne a pris contact avec son administration communale pour prendre connaissance des démarches administratives nécessaires pour ses aménagements. Dans ce contexte, l'administration lui a expliqué qu'elle devait également envisager l'épuration de ses eaux usées pour être en conformité. L'administration a laissé sous-entendre qu'au vu de sa localisation elle devait certainement se trouver en zone d'épuration individuelle, et donc qu'elle devait traiter ses eaux elle-même.

La personne ne peut établir officiellement dans quelle zone d'assainissement elle se trouve et quelles sont exactement les démarches à suivre.

#### La démarche

Dans un premier temps, l'éco-conseiller a consulté la carte du PASH (Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique) de son bassin afin de confirmer l'information recueillie auprès de son administration concernant la zone d'épuration dans laquelle se trouve son terrain.

Cette recherche confirme rapidement que l'habitation se trouve effectivement en zone d'assainissement individuel. Cette personne doit donc envisager l'installation de son propre système d'épuration.

Ensuite, concernant les délais de mise en conformité, plusieurs cas de figure existent. Cette personne étant dans une procédure de transformation de son habitation, elle doit proposer une solution pour l'épuration des eaux usées du ménage dans son permis d'urbanisme. Les installations doivent donc être envisagées en même temps que les travaux.

Par ailleurs, puisque cette personne se retrouve dans une situation d'imposition alors que sa maison a été construite avant l'élaboration des PASH, elle aura droit à une prime pour l'installation de son propre système d'épuration.

Une explication lui est également apportée concernant la distinction entre système agréé et non agréé. En effet, depuis le 14 mars 2008, il est prévu que tous les systèmes d'épuration devant obligatoirement être mis en place doivent être des systèmes agréés par la Région wallonne.

En ce sens, nous lui communiquons la liste actualisée des systèmes agréés en Région wallonne, de même que les formulaires de demande de primes.

Finalement, nous l'informons de l'exonération du CVA à laquelle elle a droit sur sa facture d'eau. Les démarches pour prétendre à l'obtention de la prime lui sont également expliquées.

### **La demande: permis d'abattre des arbres en zone forestière**

Une personne prend contact avec la permanence téléphonique afin de connaître la procédure à suivre: un propriétaire forestier a mis à sa disposition une parcelle boisée afin que celle-ci soit éclaircie. La personne se demande s'il n'y aurait tout de même d'autorisations à demander pour réaliser les aménagements.

### **La démarche**

L'éco-conseiller, tout en apportant une réponse claire et des explications sur les démarches administratives à réaliser, recommande également divers contacts:

- > il faut un permis pour abattage. La demande est à introduire à l'administration communale. Celle-ci demandera l'avis de la DNF avant de prendre sa décision;
- > conseil de demande du passage de l'agent de la DNF afin de remettre un meilleur dossier de demande tenant compte de la position de la DNF. Cette démarche permettrait également d'envisager la gestion de la parcelle de façon plus durable;
- > conseil de prise d'avis à l'administration communale également afin de vérifier la démarche et d'éventuelles réglementations communales.

### **Évaluation**

De telles démarches mettent en évidence un savoir-faire propre au service éco-conseil:

- > établir un climat de confiance et de dialogue aidant à la recherche de solutions durables;
- > développer tous les aspects (normes, procédures, notions techniques, personnes ressources) en lien avec la problématique;
- > mettre à disposition tous les outils pour les démarches réglementaires;
- > mettre en relation avec des acteurs relais concernés par la problématique.

## Le Centre de documentation

Le Centre de documentation d'Espace Environnement est un support important pour les activités de la Maison de l'environnement. Il centralise et met à la disposition des chargés de missions des informations et des documents traitant de l'environnement et autres thématiques y afférentes.

Les principaux sujets sont la protection de la nature et sa biodiversité, les jardins urbains, les espaces verts et d'agrément, la gestion des eaux, les contrats de rivière, les stations d'épuration, l'épuration individuelle, l'air et la pollution atmosphérique, le changement climatique, la pollution des sols, la gestion des déchets et leur prévention, les terrils, les législations environnementales, les liens entre environnement et santé, le développement durable, les éco-quartiers...

Ce Centre de documentation possède un fonds composé de 888 livres, 9325 documents divers (tels que rapports, mémoires, brochures, dépliants, guides, répertoires, législations...).

Il reçoit quelque 200 revues et newsletters telles que Actu-Environnement, Aménagement & Environnement, Amis de la Terre, Aquarama, Art d'éco...consommer, Athena, Echo Nature, Enviro2b, Environnement (Suisse), Environnement et Gestion, Environnement Magazine, Escaut sans Frontières, Eurinfo, Imagine, Incidences, Info Sambre, Journal de l'Environnement, l'Homme et l'Oiseau, la Haute Meuse... transparente, les Quatre saisons du Jardinage bio, Maison Ecologique, Mouvement communal, Natagora, Nouvelles de la DGA, Réactif, Revue Durable, Symbioses, Test-Achats, Tu bâtis je rénove, Valériane, ... Ces revues sont dépouillées et les articles pertinents (environ 10400 actuellement) sont encodés dans une base de données.

Le Centre de documentation travaille de concert avec les chargés de missions de la Maison de l'environnement en leur fournissant deux types de services:

- > une diffusion sélective des informations est pratiquée en fonction du profil documentaire de chacun. Ces informations régulières proviennent du dépouillement des revues, de newsletters, de la veille législative et informative sur Internet. La presse quotidienne est également surveillée et les articles sont sélectionnés et distribués à l'équipe de travail.
- > les éco-conseillers peuvent faire appel au Centre de documentation pour toute demande d'information, qu'il s'agisse de répondre à une question de la permanence, de mettre sur pied un événement, de rédiger une fiche ou de mettre à jour leurs connaissances. Ces recherches documentaires se font alors sur les collections dont dispose le Centre de documentation via le logiciel documentaire Adlib, ou sur Internet.

De janvier à décembre 2008, le Centre de documentation s'est enrichi de 1206 notices, dont 723 articles de périodiques, 442 publications diverses (brochures, dépliants, rapports,...) et 41 livres. Le fonds évolue avec l'arrivée de nouvelles thématiques de travail, par exemple, les jardins urbains, les éco-quartiers...

Le Centre de documentation reçoit également des demandes émanant de l'extérieur. Il s'agit d'élèves à la recherche de documentation pour un travail scolaire, d'étudiants pour un mémoire, de particuliers ou d'associations organisant une animation ou une exposition ayant trait à l'environnement... Ces personnes peuvent venir consulter, sur rendez-vous, la documentation sélectionnée au préalable par la documentaliste. Selon la requête, certaines personnes sont réorientées vers d'autres organismes ou associations dont les thématiques les concernent plus spécifiquement comme les Centres d'information et d'accueil de la Région wallonne, les CRIE, les Guichets de l'Énergie, le Réseau Idée,...



## 2.2. Outils

### Des fiches-conseil

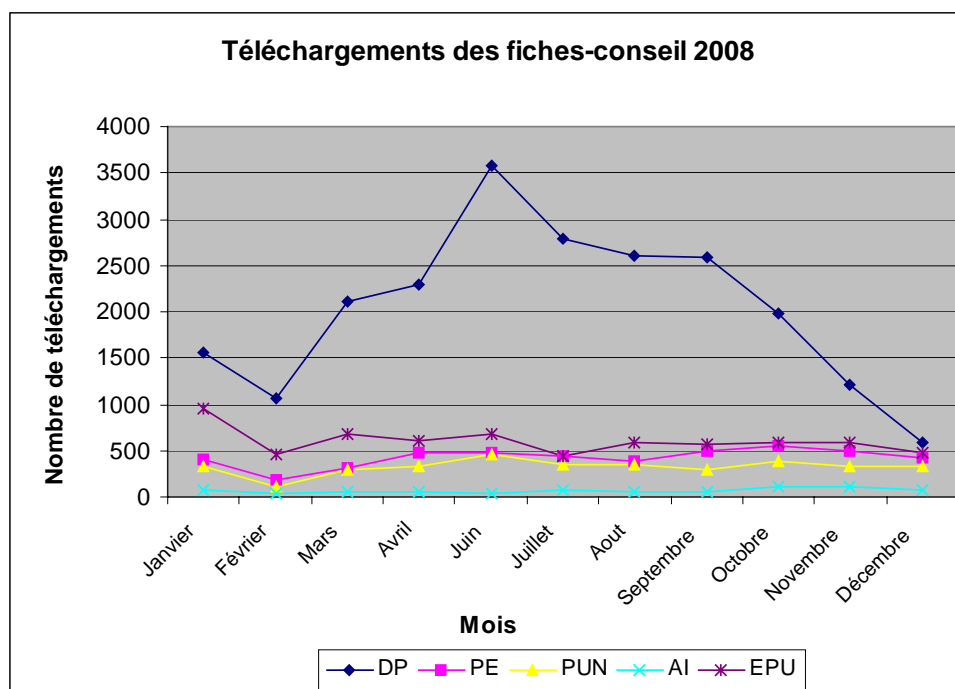
Les fiches-conseil de la Maison de l'environnement répondent à de nombreuses questions en lien avec l'environnement et l'aménagement du territoire. La collection est à ce jour composée de 23 fiches abordant les thèmes suivants:

- > les plantations: DP
- > le permis d'environnement: PE
- > le permis unique: PU
- > la qualité de l'air: AI
- > l'épuration: EPU

Ces publications sont actualisées lorsque des changements législatifs sont édités au Moniteur. En particulier cette année, le décret participation (mars 2008), a demandé une révision en profondeur des fiches permis d'environnement et permis unique.

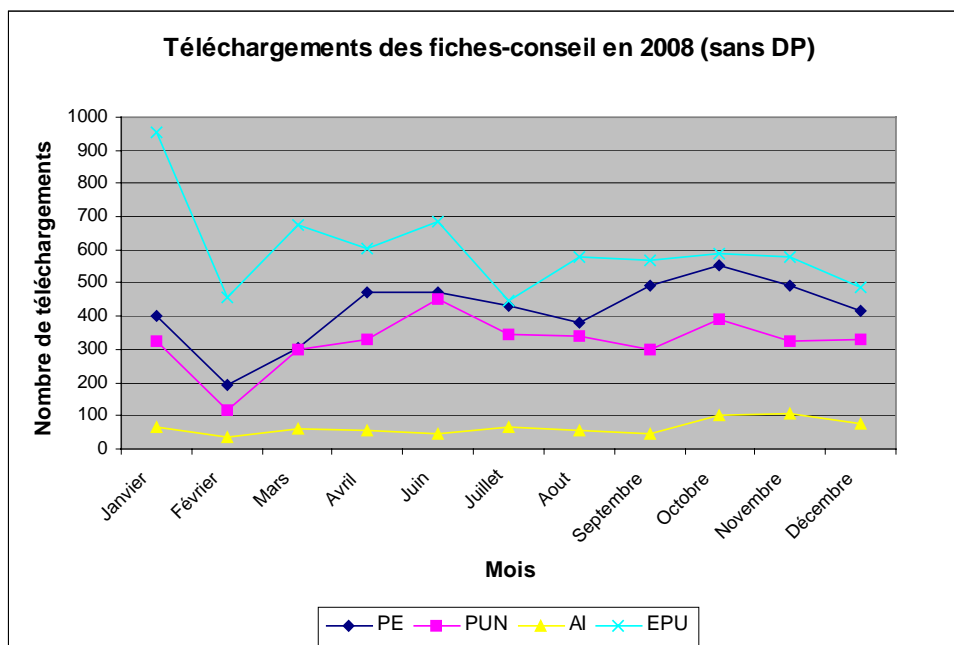
Le graphique ci-dessous (Tableau 2) reprend l'évolution mensuelle par thème des téléchargements des fiches-conseil sur le site en 2008. Comme depuis plusieurs années, les fiches « Distance de plantation » rencontrent un grand intérêt, et particulièrement entre juin et septembre, dépassant les 2500 téléchargements par mois, avec un pic en juin à 3573.

Tableau 2



Le tableau 3 ci-dessous permet une analyse plus fine des téléchargements associés aux quatre autres thématiques.

**Tableau 3**



En 2008, les fiches-conseil de la Maison de l'environnement ont été diffusées à de nombreuses occasions (salons variés en Région wallonne, prestations lors de colloques, etc.). Elles ont également été demandées par différents organismes en plusieurs exemplaires: contrats de rivière à l'occasion de journées d'animation, l'asbl Elea pour une journée de sensibilisation, les guichets de l'énergie de Charleroi, etc.

## Des FAQ

En raison de l'évolution des moyens de communication et des outils d'information, en 2008, la Maison de l'environnement a alimenté une nouvelle rubrique du site Internet d'Espace Environnement, les FAQ ou Frequently Asked Questions.

Par l'intermédiaire d'un mot clé ou d'une question s'y référant, l'internaute peut accéder rapidement à une information claire et succincte. Cette démarche permet d'aborder de nombreux sujets sous divers aspects. De plus, tout comme dans les fiches-conseil, le principe de renvoi vers des acteurs relais ou documents clés est utilisé.

Les premières FAQ, après un test en interne, ont été mises en ligne dans le courant du quatrième trimestre 2008.

## Un site Internet

En 2008, les pages concernant la Maison de l'environnement ont été visitées 6327 fois.

Une réflexion a été entamée afin d'assurer une meilleure visibilité et accessibilité aux actions et services développés par la Maison de l'environnement. Cette réflexion va aboutir à une révision de la rubrique Maison de l'environnement proposant des intitulés clairs et des classements thématiques.

## Des publications

La «Feuillinfo» est le périodique d'information d'Espace Environnement. Trimestrielle, elle fait le point de façon régulière et informe le public sur les missions effectuées au sein d'Espace Environnement dans les matières de l'environnement et de l'aménagement du cadre de vie.

En 2008, 3 newsletters ont été éditées, la Maison de l'environnement a profité de ces publications pour communiquer sur ces diverses activités et projets. En octobre, par exemple, on présentait deux projets de jardins partagés et une exposition en cours dans les locaux d'Espace Environnement (Annexe 2).

## Des conférences et journées d'étude et de réflexion

En fonction de l'actualité, des événements sont organisés afin d'informer le public sur des procédures en cours et leurs enjeux. L'objectif de ces conférences est de faciliter la participation citoyenne et la mobilisation responsable.

### Visite des jardins partagés de Lille

Aide à la mise en place d'une politique publique de jardins partagés dans une perspective de Développement Durable de la vie des quartiers.

Pour favoriser des comportements éco-responsables, Espace Environnement mène des actions en matière d'aménagements verts en zone urbaine, au sein de quartiers le plus souvent défavorisés. Nos multiples expériences tant au niveau du montage, que de la conduite et de l'évaluation de projets, démontrent que la mobilisation et l'ancrage local sont indispensables pour favoriser l'apparition de résultats concrets et durables sur le terrain.

Ces projets ont également pour objectif d'associer un large panel d'acteurs (citoyens, décideurs politiques, tissu associatif, milieu économique, techniciens,...) via une méthodologie participative.

La mise en place de jardins partagés présente de multiples atouts qui conduisent à un meilleur respect de l'homme et de l'environnement urbain, entretiennent les liens sociaux et favorisent, par le biais de pratiques éco-responsables, l'émergence de nouveaux comportements respectueux de l'environnement.

La première ville qui a adhéré à ces actions de sensibilisation est la ville de Charleroi.

Forte de l'expérience acquise au sein d'Espace Environnement dans l'accompagnement, la réalisation, la dynamisation et l'appropriation du jardin partagé de la Broucheterre, la Maison de l'environnement s'est fixée comme objectif de favoriser l'émergence de nouveaux projets dans les villes de la Région wallonne mais aussi de susciter une réflexion et une aide à la mise en place d'une politique publique de jardins partagés.

Dès lors, des contacts ont été pris avec les AJOnc, « Amis des Jardins Ouverts et néanmoins clôturés » association française reconnue par les pouvoirs publics, pour aider, structurer et animer des dynamiques de jardins solidaires à Lille.

**Une journée de rencontre et de visite a été proposée le 24 septembre, à une délégation de Charleroi pour appréhender la politique des jardins partagés de Lille.**



La délégation, d'une cinquantaine de personnes, était constituée de mandataires politiques de Charleroi (aménagement urbain, participation citoyenne, environnement, enseignement et formation), de représentants de différents services de la Ville, ainsi que d'un large panel d'associations et de structures susceptibles de développer des

projets de jardin dans différents quartiers de Charleroi. Plusieurs journalistes participaient au voyage et ont couvert l'événement.

Cette journée s'est inscrite dans une volonté d'intégrer le concept des jardins solidaires ou partagés dans la politique communale et de mettre en réseau de futures initiatives.



Deux jardins communautaires de Lille ont été visités par la délégation qui a été reçue par les mandataires français.

Ces jardins sont l'expression d'une démarche inscrite dans la durée et soutenue par l'association les AJOnc.

Les présentations fournies par les représentants de cette association ainsi que les échanges informels avec les habitants des quartiers ont enrichi la découverte de ces lieux où le foisonnement de la végétation dans toute sa diversité matérialise la richesse des relations humaines qui se tissent dans ces lieux et s'expriment de bien des façons.

En effet ici, convivialité et art côtoient production légumière et éducation à la nature.

Toutes les diversités d'âge et de culture s'enrichissent mutuellement et favorisent l'émergence de nouvelles facettes au jardin.

Dans ces jardins certifiés ECOCERT, s'épanouit une végétation indigène, tout est pensé pour accueillir un maximum de biodiversité. Cela se concrétise par la présence d'une mare, d'une prairie fleurie, de cultures variées de légumes, fruits et fleurs, de ruches, ...

Une construction alternative abrite les assemblées et les rencontres spontanées des habitants jardiniers. Elle est auto-construite et réalisée avec de simples moyens permettant l'apprentissage des techniques respectueuses de l'environnement (murs en bois cordé ou en blocs de terre crue, toitures végétalisées, récupération d'eaux pluviales, ...), le tout dans le respect de la législation urbanistique.

La rencontre avec l'Adjoint au Maire, en charge de cette politique de valorisation du territoire et de la nature par et pour les habitants, a permis de mesurer l'intérêt de la démarche à l'échelle de la ville et d'évoquer les budgets nécessaires.

Cette démarche des jardins partagés solidaires, encadrée par l'association les AJOnc, s'étend maintenant au travers la Région Nord-Pas de Calais.

Un compte rendu de l'événement a été réalisé, il est joint en annexe du présent rapport (Annexe 3).

A l'issue de cette journée, la volonté de décliner une politique publique des jardins partagés à Charleroi était renforcée.

Plusieurs étapes ont été fixées pour construire cette politique à travers une démarche participative qui tienne compte des réalités territoriales, culturelles, sociales et budgétaires de la Ville de Charleroi.

Au terme de la journée de visite à Lille, il nous est donc apparu nécessaire de réunir autour d'une même table les différents élus de notre ville, les animateurs de structures, les techniciens et le tissu associatif pour co-construire une politique publique de jardins partagés. Comme ces initiatives sont portées par des institutions très variées (associations, Régie de quartier, CPAS, écoles, Communes, Sociétés de logement...), il est important de s'entendre sur une méthodologie commune.

La mobilisation, la concertation du plus grand nombre et l'ancrage local sont indispensables pour favoriser l'apparition de résultats concrets et durables sur le terrain.

Associer un large panel d'acteurs (citoyens, décideurs politiques, tissu associatif, milieu économique, professionnels, techniciens...) via une méthodologie participative est sans doute le premier terreau indispensable pour faire germer un projet de jardin partagé.

Ainsi, à l'initiative de la Maison de l'environnement, un premier groupe de travail s'est réuni le 5 novembre dernier pour co-construire les bases de la politique publique des jardins partagés.

Le témoignage d'Eric Prédine, président du réseau français « Le Jardin dans tous ses états », a alimenté les débats. Ceux-ci ont apporté un éclairage de tous les points de vue exprimés par les participants. Le compte rendu des échanges a été envoyé aux participants. Il est annexé au rapport (Annexe 4).

Ces échanges seront la base de la mise en place d'une politique concertée des jardins pour la Ville de Charleroi.



### 3. Accompagnement des personnes et des consultations publiques

L'accompagnement des personnes, c'est:

- une connaissance approfondie de la situation particulière (analyse, étude technique et juridique), du contexte (visite sur le terrain) et des acteurs concernés (identification des enjeux, des acteurs et de leurs rôles);
- une information claire et accessible sur la situation, une clarification de la matière et/ou des procédures;
- des conseils de proximité pour une participation active et responsable des acteurs dans la résolution de leur problème;
- un suivi des acteurs dans la durée.

#### Bilan de l'année 2008

##### 3.1. Accompagnement des personnes

###### Régularisation d'un permis pour une activité de fabrication de produits chimiques

###### La demande

La Maison de l'environnement est sollicitée par l'Échevin de l'environnement d'une commune du Brabant wallon. Une enquête publique est en cours dans le cadre d'un permis de régularisation pour une activité de fabrication de produits chimiques. L'activité est située dans un lotissement et a entraîné une forte opposition des habitants. La Commune craint que la clôture de l'enquête soit très houleuse et demande une intervention de la Maison de l'environnement pour « tempérer » cette clôture.

###### La démarche

- > explication de la méthodologie proposée dans le cas de gestion de conflit;
- > rencontre avec l'Échevin et le Service travaux pour consultation du dossier et visite de terrain;
- > proposition d'organiser une séance d'information en présence du demandeur et avant la clôture de l'enquête publique afin de permettre aux riverains de remettre leur avis dans les délais de la procédure;
- > acceptation de la proposition et distribution par la Commune d'un toute-boîte invitant les riverains;
- > animation de la réunion par un éco-conseiller de la Maison de l'environnement qui gère la réunion et présente la procédure. L'entreprise est représentée par le demandeur et son juriste, la Commune par le Bourgmestre, l'Échevin des travaux et l'Administration, tandis qu'une trentaine de riverains, ainsi qu'une institution de soins présente dans le quartier, assistent à la réunion.

A l'issue de la réunion, les riverains avaient une meilleure compréhension de la procédure comme de l'activité en cours. Différentes propositions ont été faites et discutées avec la Commune comme avec l'entreprise. L'ensemble des participants s'est dit satisfait de la rencontre. L'Échevin quant à lui a estimé que la réunion avait permis un dialogue constructif et apaisé les tensions.

## Préservation d'un espace boisé en ville par une association

### La demande

Un groupe d'habitants amoureux de la nature s'est organisé pour entretenir un petit bois, vestige d'un parc en plein centre urbain. Ils l'entretiennent avec l'aide des scouts, construisent quelques bancs et nichoirs, organisent des visites, etc. Malheureusement, le bois est régulièrement sillonné par des quads et même une voiture. Régulièrement, la police se dit impuissante pour intervenir. Par ailleurs, ils craignent qu'un projet immobilier ne conduise à raser le bois.



### La démarche

- > recherches sur la situation du bois au plan de secteur et au cadastre;
- > réunion d'information avec les habitants afin de mieux cerner la problématique;
- > demande d'avis au service provincial sur l'état sanitaire des arbres et proposition de gestion;
- > proposition d'organiser des rencontres avec les Echevinats de l'Environnement, de la participation citoyenne, ainsi qu'avec le service médiation car une partie des quads et des jeunes qui détériorent les lieux viennent du quartier et sont identifiés;
- > aide à l'élaboration d'un projet en réponse à l'appel «Budget participatif ».

Au terme de ces diverses démarches, le groupe d'habitants est maintenant bien connu de la Ville et un dialogue durable est établi. Leur projet a été récompensé par une piste de pétanque et des jeux pour enfants.



Les services de la Ville collaborent avec les services provinciaux pour une gestion douce des arbres remarquables. Malheureusement, des actes de vandalisme ont entaché cette réussite. Le service de médiation ainsi que les éducateurs de rue tentent de trouver une solution.



- une connaissance approfondie des projets (analyse, étude technique et juridique), du contexte (visite sur le terrain) et des procédures (identification des enjeux, des acteurs et de leurs rôles, étude de la jurisprudence...);
- une information claire et accessible sur les projets (générale et technique), une clarification de la matière et des procédures;
- une aide à la compréhension des projets et des procédures, à la structuration et à l'organisation des acteurs;
- des conseils de proximité pour une participation active et responsable des acteurs dans un esprit d'aide à la décision, une aide à la formulation et au développement d'argumentaires;
- une aide à la décision pour les autorités compétentes;
- un suivi des acteurs et du dossier pendant et après la décision.

## Bilan de l'année 2008

### 3.2. Accompagnement des consultations publiques

#### Réunion d'information préalable à une EIE d'un centre de regroupement de produits de dragage

##### La demande

Le MET a fait appel au service de la Maison de l'environnement pour organiser la phase d'information et de consultation du public, préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement concernant leur projet d'implantation d'un centre de regroupement de produits de dragage et de curage de catégorie A sur le site du Vraimont à Tubize.

Grâce au subside de la Maison de l'environnement, nous avons pu rencontrer les fonctionnaires du MET pour prendre connaissance du dossier, établir divers contacts avec l'entreprise et les communes concernées, présenter la démarche méthodologique d'Espace Environnement lors d'une consultation du public et, finalement, préciser leur demande et leur remettre un projet de convention complémentaire à la mission de la Maison de l'environnement.



##### La démarche

Conformément à la procédure en vigueur dans le cadre d'une étude d'incidences sur l'environnement, une réunion publique d'information et de consultation préalable de la population doit être organisée. Celle-ci a eu lieu le 10 janvier 2008.

La Maison de l'environnement a animé cette réunion et est intervenue pour reformuler le contexte législatif de la consultation, expliquer d'une part les objectifs de la démarche et d'autre part la façon dont la population peut y participer.

La permanence téléphonique et le site Internet de la Maison de l'environnement ont été mis à la disposition des citoyens pour diffuser l'information. Deux permanences locales ont été tenues à Clabecq les 3 et 8 janvier 2008.

Lors de la réunion, le MET, Direction des Voies Hydrauliques de Charleroi, a présenté son projet et le public a pu poser des questions, émettre des observations et/ou suggestions utiles et mettre en évidence des points particuliers ou des alternatives qui pourraient être examinées dans l'étude d'incidences.

Outre l'information donnée et les plaintes formulées, cette consultation du public a permis de répondre aux interpellations et de rassembler les questions, les points d'ombre que l'auteur d'étude d'incidences devra étudier. Un compte rendu des échanges a été adressé aux participants à la réunion d'information du 10 janvier 2008.

Les personnes concernées pourront ainsi trouver dans l'étude un maximum de renseignements nécessaires à la compréhension du projet et à son impact sur l'environnement et ainsi, lors de l'enquête publique, donner leur avis en connaissance de cause. Le décideur, la Région wallonne, trouvera aussi les informations nécessaires pour éclairer sa prise de décision lors du traitement du dossier de permis unique.

## Réunion de dialogue et d'information complémentaire pour la réalisation d'un centre de traitement de produits de dragage

### La demande

Dans un souci de transparence et de communication directe avec les populations riveraines, la société SEDISOL a fait appel aux services de la Maison de l'environnement pour organiser, une réunion d'information du public, non prescrite légalement, et postérieure à l'octroi d'un permis unique (Centre de regroupement et de traitement de produits de dragage et de curage de catégorie B sur les communes de Farciennes et Aiseau-Presles).

En effet Sedisol a désiré lever les craintes au vu:

- > d'une pétition signée par quelque 700 personnes en juin 2008, le dernier jour de l'enquête publique;
- > d'un avis défavorable de la CCAT de Farciennes et du Collège échevinal de Farciennes relayant les craintes de riverains par rapport au transport de l'acide phosphorique par voiries communales.

### La démarche

- > rencontre de différents acteurs impliqués dans le projet (dirigeants de la société SEDISOL, différents experts d'entreprises, attachée du cabinet du Ministre Président DEMOTTE) et prise de connaissance du dossier;
- > définition de la mission de la Maison de l'environnement: rédaction d'un toute-boîte invitant la population des communes concernées à participer à une réunion d'information complémentaire, page sur le site consacrée au dossier SEDISOL et mise à disposition de la permanence téléphonique.

Le 3 novembre, la **Maison de l'environnement a assuré la modération de la réunion**. Cette rencontre avait pour objectif de permettre une information complémentaire de la part de la société SEDISOL au sujet des conditions sous lesquelles le permis unique a été octroyé, de répondre, avec l'appui d'experts, aux craintes de la population concernant certains aspects du permis et de ses conditions d'exploitation.

La Maison de l'environnement est intervenue pour reformuler le contexte législatif de la procédure d'octroi du permis unique. Cette rencontre a permis une discussion structurée, dans un cadre qui donne à chacun des acteurs présents la possibilité de s'exprimer et d'entendre des réponses claires.

La direction de SEDISOL a précisé qu'un comité d'accompagnement est prévu dans le permis délivré par l'autorité compétente et a invité les participants désireux de faire partie de ce comité d'accompagnement à se manifester. Le compte rendu de la réunion est annexé au rapport (Annexe 5).



## 4. Le soutien à la concertation

Le soutien à la concertation implique l'intervention d'un tiers neutre dont l'objectif est:

- d'établir et de maintenir un climat de confiance entre les parties;
- d'installer et de garantir un espace de dialogue entre les parties;
- d'animer des réunions selon une structure et une méthodologie spécifiques;
- de faciliter les échanges et de modérer les débats.

### Bilan de l'année 2008

Plate-forme de dialogue entre la Ville de Charleroi, les exploitants sidérurgiques et les riverains, concernant les nuisances liées aux activités industrielles

#### La demande

En 2007, la Maison de l'environnement est intervenue en tant que médiateur et animateur dans le cadre d'une structure de dialogue initiée par les Ministres de l'Environnement et de la Santé en Région wallonne, la Ministre de la Santé de la Communauté française et la Ville de Charleroi. Durant toute l'année, des réunions se sont tenues à un rythme soutenu pour travailler à l'amélioration du cadre de vie des riverains des usines sidérurgiques. Fin 2007, plusieurs accords étaient conclus, avec les industriels d'une part (en termes d'investissements), et d'autre part, avec les experts de la santé pour réaliser une étude déterminant l'impact de la pollution sur les potagers des quartiers riverains des implantations.

En 2008, la Maison de l'environnement a continué à soutenir la dynamique pour garantir la circulation d'information entre les différents acteurs.

#### La démarche

En janvier 2008, Espace Environnement a produit pour le compte de la Ville de Charleroi, une brochure reprenant le « Bilan de 12 mois d'actions et de débats autour de la sidérurgie à Charleroi ». En détaillant les différentes structures de dialogue et les accords convenus avec les industries, cet outil répondait en partie aux attentes des riverains. La Maison de l'environnement s'est chargée de distribuer le document à de nombreux acteurs relais localement.

Pour répondre aux préoccupations sanitaires engendrées par la pollution de l'air, les résultats de l'étude sur l'analyse des sols et légumes des potagers aux alentours des exploitations ont été présentés en mars 2008 à l'occasion d'une réunion plénière. Dans ce contexte, la Maison de l'environnement est à nouveau intervenue pour veiller à la bonne information de la population.



Durant les semaines qui ont suivi cette rencontre, la Maison de l'environnement a été particulièrement sollicitée, par le biais de sa permanence, pour informer des riverains qui n'avaient pu être présents, transmettre les outils d'information produits par la SPAQuE, ou apporter des explications complémentaires. Du travail reste néanmoins à faire pour élargir le spectre de diffusion des résultats de cette analyse.

### Perspectives

Si l'on constate aujourd'hui une très nette amélioration de la qualité de l'air<sup>2</sup> à Charleroi, cela ne veut pas dire pour autant que tous les problèmes sont résolus. Au contraire, au vu de ces résultats positifs, les trois structures de dialogue vont maintenant s'attacher aux pollutions diffuses générées par les diverses activités des industries. Par ailleurs, plusieurs études ont vu le jour. La Maison de l'environnement continuera à soutenir la concertation, nécessaire au maintien d'un climat de confiance.

---

<sup>2</sup> Voir les mesures en concentration de PM<sub>10</sub> sur le site de IRCEL-CELINE: <http://www.irceline.be/>. 175 dépassements de la norme en 2006, 150 en 2007 et seulement 33 dépassements enregistrés au 20 octobre 2008.

## 5. L'aide à la mise en place de projets participatifs novateurs

La mise en place de projets participatifs novateurs implique l'organisation de démarches et de processus innovants d'implication des citoyens. Aider à mettre en place ces démarches, c'est:

- cerner et identifier de nouveaux besoins, de nouvelles attentes;
- adapter les savoir-faire et services proposés aux projets;
- développer des méthodologies créatives et des outils pertinents;
- dynamiser les processus;
- évaluer et capitaliser les expériences.

### Bilan de l'année 2008

#### Dynamisation d'un jardin ouvert et partagé en maison de repos à Temploux

##### La demande

La résidence Saint Joseph, maison de repos et de soins à Temploux, souhaite, en s'appuyant sur la demande des résidents, s'ouvrir à un public plus large. Le nouveau jardin de l'institution constitue un lieu privilégié pour renforcer les liens avec le village.

Depuis plusieurs années déjà, la maison de repos coopère avec la structure maraîchage du CPAS, les écoles du village et les associations locales à différentes activités. Le jardin nouvellement recomposé peut abriter un projet commun et permettre aux enfants ou aux villageois de cultiver quelques mètres carrés en compagnie des personnes âgées, aux côtés de la structure de maraîchage.

Dans le cadre d'un appel à projets de la Fondation Roi Baudouin, la Direction a introduit, avec l'appui d'Espace Environnement, un dossier en vue d'initier une dynamique participative autour de l'appropriation du jardin. Ce projet, « *Chez soi en maison de repos* », a été sélectionné.

La Direction a donc mandaté Espace Environnement pour animer le processus participatif avec les résidents et leur famille, le personnel soignant, la structure de maraîchage, les écoles et les associations, ainsi que les villageois.

##### La démarche

Suite aux travaux d'extension du bâtiment, le jardin a été remodelé. Les cheminements sont opérationnels et pour plus de sécurité et de confort, des mains courantes et des bancs jalonnent la promenade. Un jardin de légumes anciens aménagé par la structure de maraîchage contribue à la biodiversité. On y trouve également un site de compostage complété d'un tableau didactique informant les visiteurs désireux de maîtriser la technique.

Cette année, avec l'aide de notre association, plusieurs rencontres ont permis de préciser les attentes des résidents, des villageois et du personnel soignant.

C'est ainsi que trois jardins surélevés ont été installés. Ils permettent aux personnes à mobilité réduite de redécouvrir les joies du jardinage: plonger les mains dans la terre, humer les parfums du thym du romarin ou de l'estragon.



Quelques villageois et les enfants de l'école maternelle de Temploux ont aussi pu découvrir, sentir, goûter, écouter, échanger leurs idées et leurs plantes dans la dizaine de nouveaux jardins de poche qui sont entretenus par les enfants et leurs institutrices avec l'aide de la structure de maraîchage.

Au-delà de la convention passée avec Espace Environnement, et grâce au subside de la Maison de l'environnement, de multiples activités ont pu être organisées. Elles ont donné l'occasion de rencontres et d'échanges avec les résidents, leur famille et les villageois.



Ainsi, nous avons pu animer deux rencontres avec les résidents autour des 'jardins pour tous', trois animations avec les enfants de l'école maternelle de Temploux autour des 'jardins de poche', et être présents lors de la fête d'automne du mois de septembre dernier pour guider une visite dans le jardin, sensibiliser au compost, donner des idées ou des conseils pour un jardinage au naturel, mettre en éveil les cinq sens avec des préparations de plantes sauvages et de fruits ou simplement rencontrer d'autres passionnés.

Au terme de cette année, une évaluation a été réalisée avec la directrice du home. Les résidents, les écoliers et leurs institutrices ont manifesté beaucoup d'intérêt pour

les différentes animations proposées qui ont eu beaucoup de succès. D'ores et déjà, une activité « jardinage » avec les enfants de l'école maternelle est programmée avec les institutrices et pourra débiter plus tôt dans la saison grâce aux « jardins de poches » en place. Un suivi devrait être assuré pour les résidents autour des « jardins pour tous » par la structure de maraîchage. A ce niveau, des contacts ont été pris avec le CPAS de Namur pour permettre de prolonger cet encadrement.

Si le bilan de l'année est largement positif, nous déplorons une timide mobilisation des villageois dans le projet. Une plus forte implication des habitants serait pourtant garante d'une meilleure appropriation des lieux et du projet. La Maison de l'environnement s'efforcera de poursuivre ses recherches de partenariat et d'aide au montage de projet débouchant sur l'octroi de subsides pour pérenniser l'action

## Dynamisation et appropriation du jardin partagé de la Brouchetterre à Charleroi

### La demande

Le Contrat de Prévention et de Sécurité de la Ville de Charleroi a souhaité maintenir et pérenniser la dynamique participative initiée par Espace Environnement autour du jardin partagé au profit des habitants du quartier de la Brouchetterre, en les impliquant de plus en plus dans l'appropriation de leur jardin de quartier. La demande visait également l'aide à l'élaboration d'un programme d'activités et à la mise en réseau avec d'autres démarches de jardins partagés en dehors de Charleroi.

### La démarche

Un étroit partenariat a été mené entre la Maison de Quartier, le centre de formation la FUNOC « Formation aux métiers de l'environnement », les jeunes et les habitants du quartier ainsi que la Maison de l'environnement qui est intervenue à différents moments de sensibilisation et de formation des acteurs.

Pour favoriser l'appropriation du jardin par les habitants, il était important de profiter du dynamisme de la Maison de Quartier pour impulser à divers moments de l'année des activités en lien avec le jardin.

Ainsi, la Maison de l'environnement a **nourri un programme d'activités** en proposant des activités variées et originales pour les jeunes et les aînés du quartier:

- > **Des stages** ont été organisés pour les enfants à différents moments de vacances telle la réalisation de totems avec des matériaux de réemploi, la décoration de chaises pour compléter le confort du jardin en attendant les bancs promis par le 'Budget Participatif' de la Ville. Trois journées de découverte des plantes amies et utiles dans le fonctionnement du jardin au naturel ont été organisées, dans un esprit d'accueil de la biodiversité en ville et d'apprentissage des gestes favorisant le développement durable (eau pluviale, compost, ...).
- > **Un encadrement pratique et technique** a permis d'initier un jeune mis au travail, à la prise en charge du jardin et à son entretien. (Suivi tous les quinze jours depuis janvier jusque mai).



- > Quelques matinées ont permis d'accompagner des adultes, majoritairement des femmes, et de démarrer les premières cultures dans le jardin potager.

Toutes ces activités permettaient l'ouverture du jardin partagé vers l'extérieur et l'encouragement d'échanges intergénérationnels.

Concernant l'organisation de la vie et de la gestion du jardin, Espace Environnement a proposé et **organisé jusqu'ici quatre séances plénières**. Ces rencontres avec les habitants du quartier ont pour objectif de débattre ensemble de différents points de l'organisation au quotidien de la vie au jardin. Ainsi, au fil de ces rencontres, ont été pensés et validés:

- > un Règlement d'Ordre Intérieur spécifique au jardin;
- > l'attribution des clés aux habitants se portant garants de l'ouverture et de la fermeture du jardin;
- > la structuration et l'animation du groupe afin d'organiser les cultures et l'entretien du jardin;
- > la planification et la réalisation d'actions fédératrices et structurantes telle la journée du voisin ou la journée de l'arbre.

La Maison de l'environnement a assuré un suivi au niveau du parachèvement et de la maintenance du jardin. De nombreux conseils techniques ont été apportés aux jardiniers ainsi qu'aux jeunes.

Le jardin partagé est un moyen d'ancrer des réflexions citoyennes.

Ainsi des terres arables ont été commandées et mises en place par les stagiaires de la FUNOC afin de permettre le début des cultures, et une aire de compostage a été aménagée par l'intercommunale de collecte des immondices (ICDI).

Un groupe de jeunes filles du quartier se sont investies dans le projet. Elles ont remporté un prix de la Fondation Pour les Générations Futures. Ce prix leur a permis de suivre une formation au compostage. Grâce à elles, une citerne d'eau a aussi été installée pour permettre les arrosages des cultures en été. Elles sont ainsi devenues des personnes ressources sur le jardin.

La Maison de l'environnement s'est investie pour impliquer le projet de la Brouchetterre au sein de réseaux de réflexion (plate-forme participation, réseau des jardins solidaires) ou de politiques de la Ville (budget participatif, mise en œuvre d'une politique communale des jardins partagés).





## 6. L'éducation permanente et l'expertise

### Bilan de l'année 2008

#### 6.1. L'éducation permanente

##### Les interventions lors de colloques et manifestations

La Maison de l'environnement se propose d'exposer les lignes de son action lors de colloques et manifestations. Ces occasions permettent de présenter les méthodologies propres utilisées pour favoriser la participation et la mobilisation citoyenne. Ce sont également des moments privilégiés d'échange d'expérience où se tissent des liens avec d'autres acteurs du développement durable.

A titre d'exemple, la Maison de l'environnement est intervenue à la Plate-forme Participation le 25 janvier à Opprebaix pour présenter des exemples wallons de jardins partagés, en présence de différents acteurs du projet (habitants, animateurs, responsables de maison de quartier).

##### Les formations et informations

La Maison de l'environnement propose également des formations visant à qualifier les acteurs du domaine de l'environnement et de l'aménagement du territoire, et plus particulièrement les éco-conseillers et les animateurs de projets de quartier.

- > Formation du personnel médical de maisons de repos dans l'arrondissement de Charleroi, 18 février et 4 mars;
- > Formation « Le jardin au naturel Les auxiliaires du jardin » lors de la semaine sans pesticide à Courcelles, 19 mars;



- > Animation d'une discussion avec des riverains sur la qualité de l'air et l'environnement, journée « Mai Tallurgie », Charleroi, 25 mai;
- > Formation sur la concertation et la médiation environnementales aux participants à la formation en environnement du CUNIC, 24 juin ;
- > Formation du personnel et des résidents de la Résidence Saint Joseph de Temploux sur les "Jardins pour tous", juin 2008.

La Maison de l'environnement propose des séances d'information aux élus et techniciens en vue de susciter leur implication dans les dynamiques de gestion durable de leur cadre de vie.

- > Information du PAC (Présence et Actions Culturelles) de Charleroi aux « Repères méthodologiques pour la création de jardins partagés », 12 février;
- > Sensibilisation de l'échevinat de l'Environnement de la Ville de Charleroi sur les plantations de trottoir, 28 février;
- > Information au CRIC (Centre Régional Interculturel de Charleroi) sur les missions de la Maison de l'environnement et recherche de synergies avec les aspects environnementaux des PLI (Plans Locaux d'Intégration) que l'association met en place, 15 octobre.

## Les expositions

La Maison de l'environnement propose également des expositions temporaires dans les locaux de l'association. Ces manifestations permettent de sensibiliser la population et les associations à différentes thématiques de l'environnement, mais aussi de faire connaître les services proposés.

Chaque exposition fait l'objet d'une communication: réalisation d'une affiche placée à l'entrée de l'institution; réalisation d'un carton d'invitation transmis par voie informatique à l'ensemble de son carnet d'adresses.

- > Fin septembre, une quinzaine de panneaux d'exposition ont été installés pour illustrer diverses manières de réduire la consommation énergétique des ménages. Cette exposition émane d'un projet européen<sup>3</sup> dans lequel quatre villes wallonnes, associées à la Région wallonne, et cinq autres partenaires français et allemands, ont souhaité intensifier le transfert de compétences à l'échelle européenne dans le domaine de l'énergie (Voir affiche annexe 6).
- > En Novembre, la Maison de l'environnement a accueilli l'exposition des « Amis de la terre » sur les multiples avantages de l'eau de pluie. Durant la période d'exposition, une animation a été proposée au personnel d'Espace Environnement sur la gestion de l'eau de pluie.

### 6.2. La mise en réseau

- > Plate-forme Participatie-Participation. Cette plate-forme est un réseau d'organisations qui veulent promouvoir le concept de la participation dans les 3 régions belges. Dans ce cadre, différentes visites de terrain ont été organisées début 2008 afin de mettre en évidence les tendances et obstacles à la participation. L'objectif de ces visites était aussi de tester et de familiariser les associations à une grille d'analyse des processus participatifs que le réseau a élaborée. La Maison de l'environnement est intervenue dans leur programme.
- > Espace Environnement est membre actif du réseau des Jardins et Fermes solidaires Wallonie Bruxelles. Ce réseau permet de riches échanges d'expériences entre ses membres au service d'une méthodologie commune d'accompagnement des jardins solidaires, et plus particulièrement des jardins partagés au cœur des quartiers urbains et péri-urbains.

### 6.3. L'expertise

La Maison de l'environnement apporte son expertise de terrain et met sa compétence au service de diverses commissions régionales d'avis telles que:

- > La participation au groupe de travail « Conservation et gestion des ressources naturelles » dans le cadre de l'élaboration de la stratégie wallonne de développement durable, organisé par le Bureau EcoRes, 3 septembre et 14 octobre;
- > Le Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement Durable: participation à l'assemblée plénière et à la section « études d'impacts » et à des groupes de travail thématiques;
- > Le Conseil Consultatif d'Inter-Environnement Wallonie sur les changements climatiques dans les programmes d'actions, septembre 2008;
- > La participation au groupe de travail du Contrat de Rivière Haute Sambre et Affluents;
- > La réalisation d'un rapport au terme des relevés phytosociologiques d'aménagements pilotes de prairies fleuries dans le parc d'activités économiques de l'aéropole à Gosselies (Annexe 7).

---

<sup>3</sup> Programmation Interreg, projet SUS-CIT, Sustainable Cities.

Urbanisme  
Aménagement du territoire  
Patrimoine  
Mobilité  
Environnement  
Aménagements verts  
Prévention des déchets  
Santé et habitat  
Santé et environnement



**Espace Environnement ASBL**  
rue de Montigny 29 - BE-6000 Charleroi  
Tél. : 071/300 300 - Fax : 071/509 678  
E-mail : [info@espace-environnement.be](mailto:info@espace-environnement.be)  
Site Internet : [www.espace-environnement.be](http://www.espace-environnement.be)